



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2024-065

Séance du 03 juillet 2024 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi trois juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le vingt-sept juin, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 36

En exercice : 26

Ayant pris part à la
délibération : 31

Présents : Madame Isabelle SOULET, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Rémi ROUQUETTE, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Madame Ambre SOULARD, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Marie-Claude ROLLAND, Madame Marie-Line CLUZEL, Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Monsieur Raoul DE RUS, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Henri VIAULES, Madame Françoise HOULES, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Monsieur Alain BOYER, Madame Véronique LACROIX, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Éric THIELE, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Monsieur Bernard TROUILHET.

Excusés donnant procuration : Monsieur Alain HERNANDEZ donnant procuration à Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Claude ROQUES donnant procuration à Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Pascal THIERY donnant procuration à Monsieur Henri VIAULES, Madame Sarah TRENTI donnant procuration à Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Anna CALS donnant procuration à Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE.

Excusés : Monsieur Sylvian CALS, Monsieur Jean-François COMBELLES, Monsieur Frédéric GAU, Madame Nathalie FABRE, Madame Virginie BOU.

Secrétaire de Séance : Madame Véronique LACROIX.

Objet de la délibération : Opération « façades » : Attribution subvention

Monsieur le Président informe l'assemblée que, pour mémoire, le lancement d'une opération d'embellissement des façades sur les Communes de Réalmont et de Montredon-Labessonnié, visant à mettre en valeur le patrimoine et développer l'attractivité, a été validé le 23 février 2023 (*délibération du Conseil Communautaire n° 2023-019*).

Cette opération concerne tous les propriétaires de bâtiments situés dans le "périmètre délimité des abords de monuments historiques" de Réalmont, et sur les axes principaux traversant Montredon-Labessonnié (Grand'Rue, Avenue des Pyrénées). Les propriétaires concernés par cette opération ont été informés de son lancement en juillet 2023 et de la mise en place d'un guichet unique pour répondre à leurs demandes auprès de la Communauté de Communes.

L'aide financière est apportée à la fois par les communes et par la Région Occitanie, et pour les travaux de rénovation des devantures commerciales par la Communauté de Communes. Elle peut permettre de financer jusqu'à 50 % du coût des travaux, dans la limite des plafonds précisés dans le règlement.

Le dispositif s'éteint dans les programmes de la Région, cette opération touche donc à sa fin dans sa forme actuelle. Quatre commissions ont pu être tenues durant le premier semestre 2024 (*26 janvier, 29 mars, 28 mai et 18 juin*), en présence des représentants de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP), du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Tarn (CAUE 81), des Communes de Réalmont et Montredon-Labessonnié et de la Communauté de Communes pour examiner les demandes présentées par des propriétaires.

Ces commissions ont permis de faire évoluer si nécessaire les projets, d'émettre un avis sur l'attribution ou non de la subvention et de définir le montant correspondant en adéquation avec le règlement. Ainsi, un avis favorable a été accordé pour 23 dossiers à Réalmont et 5 dossiers à Montredon-Labessonnié, dont 1 seul concerne une devanture commerciale. Il est proposé de suivre l'avis de la commission en attribuant l'aide proposée au propriétaire concerné.

Il est rappelé que les subventions seront versées une fois les travaux effectués, sur présentation des factures et après vérification de la conformité des travaux réalisés. L'aide conjointe sera versée aux propriétaires par la Communauté de Communes qui sollicite les demandes d'acompte et de solde auprès de la Région, de la Commune de Réalmont et de celle de Montredon-Labessonnié.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer l'aide au propriétaire pour la réalisation des travaux présentés dans le dossier de demande d'aide dans le cadre de l'opération d'embellissement des façades tel que présenté ci-après :

Désignation de la façade	Nom du propriétaire	Montant total des travaux - dépenses éligibles (€HT)	Subvention ville (€)		Subvention CC Centre Tarn (€)		Subvention Région Occitanie (€)		Total Aides (€)		Reste à charge propriétaire (€)
			Montant	Taux (%)	Montant	Taux (%)	Montant	Taux (%)	Montant	Taux (%)	
2-4 rue de la Bertuyé 81120 REALMONT	M PEFAURE Cyril	50 244,88	4 000,00	7,96 %	1 000,00	1,99 %	4 000,00	7,96 %	9 000,00	17,91 %	41 244,88

- de charger le Président, ou son représentant, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'appel de fonds des partenaires et le versement des subventions aux propriétaires bénéficiaires de l'opération d'embellissement des façades.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE

Communauté
de Communes
Centre Tarn



La Secrétaire de séance,

Véronique LACROIX

